



# MARTIN.6 PRODUCTIONS

Tél. 04 75 71 65 37 - Fax. 04 83 07 50 54 - Courriel : pao@m6p.fr - www.m6p.fr

## Tarifs HT des panneaux de chantier

QUANTITE	TARIF HT
les 10	245,00
les 20	450,00
les 30	615,00
les 40	780,00
les 50	950,00

Impression numérique en quadrichromie (sans limite de couleurs)  
sur vinyle monomère blanc 100 $\mu$  et contre-collage sur panneau Aquilux.

Dimension : 80 x 120 cm

Personnalisation : cartouche publicitaire et couleur

	<b>ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT</b>
<b>construction neuf &amp; rénovation</b>	
Maçonnerie - Charpente - Menuiseries - Isolation int & ext Carrelage - Plomberie - Chauffage - Electricité - Peinture - Façades	
tél : 04 75 48 70 00 - 06 27 11 44 82 www.jsrenovation.fr	
N° permis ou déclaration : <input type="text"/>	
En date du : <input type="text"/>	
Bénéficiaires : <input type="text"/>	
Nature des travaux : <input type="text"/>	
Superficie hors d'oeuvre autorisée :	<input type="text"/> m <sup>2</sup>
Hauteur de la/des constructions :	<input type="text"/> m
Surface des bâtiments à démolir :	<input type="text"/> m <sup>2</sup>
Superficie du terrain :	<input type="text"/> m <sup>2</sup>
Le dossier peut être consulté à la mairie de : <input type="text"/>	
<small>Etat de l'ouvrage La date de l'ouvrage contenue est de deux mois à compter du permis pour l'état partielle continue de deux mois et d'affichage sur le terrain du permis pour l'état continu de deux mois à compter de l'achèvement. L'état de l'ouvrage est inscrit sur le permis. L'ouvrage doit être achevé dans le délai de validité de la déclaration ou du permis ou de la décision prise sur l'opposition présentée. Cette validité doit être renouvelée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quatre jours francs à compter de l'expiration de l'ouvrage (article R. 100-1 du code de l'urbanisme).</small>	